

Aides aux apprentis – Année scolaire 2022 / 2023



Aide au permis de conduire de 500 €



PASS REGION



PASS CULTURE



Carte étudiant des métiers



Carte étudiant des métiers



Fonds de solidarité de la MFR St Egreve



Bourse d'équipement professionnelle

- Avoir 18 ans
- Etre apprenti(e) (*contrat d'apprentissage en cours d'exécution*)
- Etre inscrit (e) dans une auto-école
- Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide auparavant

**Demande à faire auprès du secrétariat**

- Avantages culturels, sportifs, engagements  
Auprès de différents partenaires...

*Demande individuelle à faire en ligne : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/passregion>*

**Puis validation par le secrétariat de la MFR**

- Avantages culturels dans la limite du crédit à disposition
- Avoir entre 15 et 18 ans

*Demande individuelle à faire en ligne : <https://pass.culture.fr/>*

- Accès aux restaurants universitaires, tarifs réduits dans les transports, les activités sportives, culturelles et loisirs
- Aide au logement Loca-Pass

**Délivrée par le CFA**

- 50 % sur tous les trajets SNCF
- Avoir – de 26 ans
- Etre apprenti(e) (*contrat d'apprentissage en cours d'exécution*)

*Demande à faire en ligne : <https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/tarifscartes/cartes-reduction/illico-liberte-jeunes>*

- Aide exceptionnelle et non renouvelable, **sous conditions.**

**Attribuée par une commission composée de salariés et d'administrateurs de la MFR / Demande à faire auprès du secrétariat**

- Aide pour l'achat de fournitures, d'équipements ou vêtements professionnels liés à la formation, versée par les OPCO pour un contrat.

- Etre apprenti(e) en 1ere année

**Achats effectués par le CFA et mise à disposition aux apprenti(e)s**